

Mairie d'Innimond
92 rue de la mairie
01680 Innimond

Le 11 mars 2021

Monsieur Serge Gardien
Maire d'Innimond
06 73 85 08 40
mairie@innimond.fr

à Monsieur l'Abbé Bertrand BERHAULT, curé
des paroisses des groupements de Lhuis,

Objet : Cloche du bâtiment communal de « la cure »

Monsieur,

Suite à la désacralisation de la chapelle qui était située dans le bâtiment communal de « la cure » à Innimond, vous nous avez signifié votre intention de récupérer la cloche du petit clocheton qui est sur le toit de ce bâtiment.

Les édifices religieux antérieures à la loi de 1905, sont propriétés des communes.
« ...Par ailleurs, la propriété de l'édifice implique non seulement celle des immeubles par destination que sont les meubles fixés à l'édifice (tableaux, stalles, orgues, cloches, statues...) mais aussi celle des objets mobiliers qu'il renferme. Si les objets mobiliers garnissant l'édifice du culte avant 1905 appartiennent au propriétaire de l'édifice, ils restent grevés de l'affectation culturelle, de sorte que la collectivité publique propriétaire ne peut en faire un autre usage que celui réservé à la pratique de la religion... »¹

Les cloches appartiennent donc au domaine public »².

De plus, il s'avère que cette cloche a fait l'objet d'une souscription en 1900 auprès des habitants d'Innimond. Elle leur appartient donc.

Mes administrés m'ont signifié leur désir de conserver ce clocheton et sa cloche tels quels sur ce bâtiment étant donné qu'elle fait partie intégrante de celui-ci et est un élément du patrimoine de notre village.

Votre souhait de récupérer cette cloche risque de poser de sérieux problèmes dans notre village, c'est pourquoi, je me permets, au nom de notre commune, de bien vouloir accepter de laisser cette cloche sur le toit de ce bâtiment.

Persuadé de votre compréhension, je vous prie d'accepter mes plus cordiales salutations

Serge Gardien
Maire d'Innimond

1 <http://www.patrimoine-environnement.fr/foire-aux-questions-sur-les-edifices-cultuels/>

2 http://campanologie.free.fr/pdf/Eglise_desaffectee_quel_devenir_pour_ses_cloches.pdf